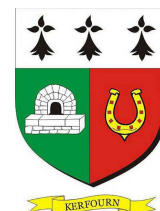


# BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

## JUIN 2013



### INFO

#### PRATIQUES

[www.kerfourn.fr](http://www.kerfourn.fr)

#### Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	8h30 – 12h	Fermé
Mercredi	8h30 – 12h	14h – 18h
Jeudi	8h30 – 12h	14h – 18h
Vendredi	8h30 – 12h	Fermé
Samedi	8h30 – 12h	14h – 16h

#### Café "Chez Marie Jo"

Téléphone : 02 97 38 36 20

#### Bar -Tabac - résultats sportifs journaliers - Café Merlus (Lorient)

Lundi	7h30 – 14h	16h – 21h
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	7h30 – 14h	16h – 21h
Jeudi	7h30 – 14h	16h – 21h
Vendredi	7h30 – 14h	16h – 1h
Samedi	8h – 14h	16h – 1h
Dimanche	9h – 14h	16h – 1h

#### Horaires Médiathèque

Période scolaire

Mardi	Ecole 13h30 – 16h30
Mercredi	9h – 12h et 14h – 18h
Vendredi	Ecole 10h – 12h

#### Boulangerie

Téléphone : 02 97 38 19 75

Lundi	Fermé
Tous les jours	7h à 14h et 16h à 19h30
Dimanche	7h à 13h

#### Crêperie « l'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86

Lundi	7h – 15h	18h – 20h
Mardi	7h – 15h	18h – 22h
Mercredi	7h – 15h	Fermé
Jeudi	7h – 15h	17h30 – 22h
Vendredi	7h – 15h	17h30 – 23h
Samedi	8h – 15h	18h – 23h
Dimanche	Fermé	18h – 23h

#### Déchetterie Gueltas

Lundi et jeudi	10h - 12h et 14h – 18h
samedi	10h - 13h et 14h - 18h

#### Déchetterie Noyal Pontivy

Lundi	10h à 11h30 et 14h à 19h
Mercredi, jeudi, vendredi	14h à 19h
Samedi	10h à 11h30 et 14h à 18h

#### Halte Garderie Municipale

Téléphone	: 02 97 38 36 03
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	
Matin	: 7h à 8h45
Soir	: 16h15 à 18h30

#### La savourine

Ouvert de mercredi au dimanche,  
le midi et le soir.  
Réservations au 02 56 62 40 13

### Chers concitoyens

La dernière réunion du conseil municipal, le 6 juin 2013 était certainement la plus importante du mandat; présentation du plan de développement communal. Le travail de la commission depuis un an a été présenté au conseil. Le plan va offrir les possibilités de développement de la commune pour probablement les quinze prochaines années. L'objectif de cette étude était d'aider la prise de décision des élus d'un projet de croissance urbaine s'intégrant dans un programme cohérent à moyen et long terme dans le respect de nos capacités financières. C'est aussi un outil synthétique et pédagogique pour les kerfounois et les partenaires de la commune. C'est un projet politique tenant compte des contraintes nationales et régionales de consommation foncière.

La commune de Kerfourn souhaite se développer comme un bourg à vocation essentiellement résidentielle et animé par une vie villageoise de proximité. L'objectif chiffré est d'atteindre les 1000 habitants. Pour cela, nous devons prévoir les travaux et aménagements nécessaires. Ce chiffre symbolique permettra de conforter les activités commerciales, scolaires et associatives.

Ce développement s'appuie sur trois axes :

- le renforcement du centre bourg décliné avec le renouvellement urbain, le renforcement de l'offre d'activités et d'équipements et l'aménagement des espaces publics du centre bourg.
- l'accueil des nouveaux habitants à proximité du centre bourg avec la reconquête d'espaces abandonnés
- l'ancrage du bourg dans son territoire agricole et naturel

Le plan de développement communal a été présenté aux kerfounois par le cabinet sélectionné à la salle du conseil de la mairie le mardi 25 juin. Notre souhait est d'obtenir votre avis sur les objectifs affichés, de connaître les priorités et l'ordre de programmation des actions. Ces informations seront utiles pour toutes les équipes municipales futures en charge de la gestion communale.

L'organisation de service administratif est cette année bouleversée. Après le départ de M Lefevre fin février 2013, Laetitia a souhaité faire évoluer sa carrière dans son domaine de prédilection «l'aide à la personne» avec une belle opportunité sur la commune de Noyal-Pontivy après 12 années passées sur notre commune. Le conseil municipal actuel, le maire honoraire Henri Blanchard et ses adjoints honoraires, les associations, les membres du C.C.A.S. et Anne Marie Kerdal sa présidente, de nombreux particuliers à titre personnel et moi même l'avons remerciée pour son dévouement le 31 mai lors de son pot de départ. Nous aurons encore besoin dans le futur de ses talents. Elle reste une kerfounoise de coeur. Nous avons proposé à Laurence Jegonday de remplacer Laetitia. Je la remercie d'oser tenter l'expérience. Je ne doute pas de sa réussite et de sa capacité à absorber les multiples informations de ce poste difficile et éclectique. Nous ferons le point en temps utile avec Laurence. Mme Katia Melegari nous arrive de la région parisienne et remplacera le secrétaire de mairie à partir du 1 juillet. Elle a une expérience de plus de 15 ans dans une commune un peu plus petite que la nôtre (650 habitants). De ce fait, nous allons avoir encore quelque mois difficile. Nous déterminerons après la période d'adaptation des uns et des autres les évolutions d'organisation utiles au service de proximité que nous devons apporter à la population kerfounoise.

La numérotation des maisons dans notre campagne est dans la dernière ligne droite. Nous avons dû ajuster l'adresse de 11 maisons sur Bellevue/Le Rohic, Corcle/Kermoisan, La Villeneuve/Penvern et Le Vieux Lindreux/Kerlegouge. Nous avons rencontré les personnes concernées et les remercions de leur compréhension. Le travail des pompiers, infirmières et médecins en sera facilité. De plus, avec l'aide des habitants, nous avons corrigé les fautes (toutes ?) et les écarts graphiques pour retrouver de la cohérence entre le nom du lieu et le cadastre (Gohuern, Croix du Gohuern, route de Ker Angèle...).

Joel Marivain

## Informations générales

### Le club de lecture

Pour que le club de lecture soit reconduit à la rentrée prochaine il nous faudrait des animatrices ou animateurs volontaires pour l'animer. Une réunion sera prévue en septembre.

Si des parents ou autres peuvent se libérer ne serais que de temps en temps pour animer le club nous contacter soit par tél. au : 02-97-38-19-04 ou par mail : [mediatheque.kerfourn@wanadoo.fr](mailto:mediatheque.kerfourn@wanadoo.fr)

Nos animatrices restantes pour la rentrée prochaine :

JEGONDAY Colette

JOSSE Sophie

Merci à nos animatrices actuelle et à toutes celle qui voudront bien le devenir, et bonne vacances a tous, soyez au rendez-vous pour la rentrée prochaine !!!

### Vide Grenier

Le vide grenier qui a eu lieu le dimanche 1er juin fut un grand succès. Une trentaine d'exposants s'étaient donné rendez vous au centre bourg sous un beau soleil. La manifestation sera reconduite, rendez vous, début juin 2014. L'association Familles Rurales de Kerfourn a fait 200€ de bénéfice, cet argent viendra compléter le coût de la formation de premier secours proposée aux membres des associations Kerfournaises.

### Fête de quartier : de Kermoisan à l'Hirondelle.

Pour sa deuxième édition, la fête des voisins s'est très bien déroulée, dans la bonne humeur, et le plaisir d'être ensemble.

Un grand merci aux voisins, voisines et à l'année prochaine. Des idées germent déjà...



### Pontivy Communauté - Service gestion des déchets:

Nous vous informons que nous organisons désormais des sessions régulières de formation au compostage individuel et de distributions de composteurs.

Elles auront lieu tous les trimestres (la prochaine est prévue le jeudi 12 septembre 2013).

Comme pour l'opération qui a eu lieu aux mois de mars et avril derniers, les usagers doivent s'inscrire au préalable via le numéro vert du service déchets :

N°vert déchets (gratuit) 0800 21 21 06

La formation est ouverte à tous mais la distribution de composteurs concerne les foyers qui n'en ont jamais eu (1 seul composteur par foyer !)

### La fête de la fontaine : 27 et 28 juillet 2013.

Les amis de la fontaine organisent leur traditionnelle fête cette année qui se déroulera le samedi 27 juillet et le dimanche 28 juillet sur le site de la fontaine. **Venez nombreux.**

### Course d'orientation en VTT

Une course d'orientation en VTT sur la commune de Kerfourn sera organisée le samedi 7 septembre. Inscriptions Tél: 06 59 45 84 04.

# La Mairie de Kerfourn et Profession Sport 56 proposent « Vacances Multisports 56 »

**Lundi 8 juillet:** Boxe éducative, Hockey: Salle Polyvalente

**Mardi 9 juillet:** Tir à l'arc, crosse canadienne.

**Mercredi 10 juillet:** Tchouk ball, Rugby Flag

**Jeudi 11 juillet:** Pekin Express (Course d'orientation).

**Vendredi 12 juillet:** Koh Lanta (Epreuves Multisports).

Pour le VTT, inscription à partir de 8 ans...Casque obligatoire ainsi que vélo en bon état

Le lieu de pratique ainsi que les activités peuvent être modifiées en fonction des conditions météo.

Pensez à équiper vos enfants de vêtements adaptés

Pensez à leur donner un petit goûter.

Pensez à la bouteille d'eau

**Renseignements et Inscriptions Mairie de Kerfourn Tél: 02 97 38 36 03**

Tarif: 3,80€ l'après midi. Ouvert aux enfants de 6 à 13 ans

## Transport scolaire, avec vous tous les jours.

Chaque année, le Département du Morbihan développe des transports scolaires adaptés aux besoins des familles. Ce service de proximité participe au confort et à la qualité de vie des habitants. Il contribue à l'attractivité et à la préservation du territoire.

### Qui en profite?

Plus de **31 000 jeunes morbihannais**, scolarisés de la maternelle au lycée, prennent le car pour se rendre dans leur établissement. Ne sont pas concernés ceux qui vivent et sont scolarisés sur les territoires des communautés d'agglomération du pays de Lorient, du pays de Vannes et des communes de Camoël, Férel et Pénestin rattachées au Syndicat Mixte des transports de la presqu'île de Guérande-Atlantique.

Le Département prend aussi en charge le transport scolaire des élèves ou étudiants handicapés selon certaines conditions - Contacter la direction des transports au 02 97 54 83 17 ou la Maison départementale de l'autonomie au 02 97 46 99 09

### Qui organise?

Comme pour toutes les lignes de transports en commun, les itinéraires et les arrêts sont pré-définis. Ils sont établis par les 120 relais locaux (communes, communautés de communes et transporteurs pour les lignes TIM). Le Département fixe les règles de prise en charge, les tarifs, les normes de qualité et de sécurité, appuie et coordonne ces relais locaux.

### Qui finance?

Chaque année le Département consacre 28,5 millions d'euros aux transports scolaires et le coût moyen du transport d'un élève demi-pensionnaire s'élève à 910 euros par an. Les familles payent un prix forfaitaire fixé par le Conseil général, indépendamment de la distance, du type d'enseignement et du coût réel du transport.

90% environ du coût du transport est pris en charge par le Département, (pour un élève demi-pensionnaire de l'enseignement secondaire)..

### Pourquoi adopter les transports scolaires ?

Prendre le car contribue à améliorer et à préserver votre cadre de vie

- Ce mode de transport en commun vous facilite la vie et coûte moins cher que la voiture.
- Il réduit le nombre de voitures à l'entrée des écoles. La densité de circulation peut être dangereuse pour la sécurité de vos enfants. 70% des déposes minutes près des établissements scolaires se font en voiture, ce qui multiplie par 2 le risque d'accident aux abords des écoles et crée des embouteillages.
- Les gaz d'échappement dégradent la qualité de l'air et peuvent avoir un impact important sur la santé humaine. L'utilisation des transports en commun participe à la réduction des émissions de CO2. " La somme de ces gestes simples préserve LE territoire, la santé de vos enfants et celle de la planète".

<http://www.morbihan.fr/services/transport-scolaire.aspx>



## **Animez votre été avec le service « environnement » de Pontivy Communauté.**

Comme chaque été, le service éducation à l'environnement de Pontivy Communauté invite petits et grands à participer, dans une ambiance récréative et ludique, aux animations nature organisées dans les 24 communes. Toutes les animations sont gratuites et ouvertes à tous.

### **Randonnées, cuisine, jardinerie, peinture ....**

...Il y'en a pour tous les goûts : cette année, que l'on soit randonneur averti, simple promeneur à la (re)-découverte du patrimoine, que l'on se sente l'âme d'un artiste ou d'un pâtissier en herbe, ou encore que l'on soit fan de produits esthétiques faits maison ; chacun trouvera forcément chaussure à son pied dans la pléiade d'animations proposées

### **Comment participer ?**

Pour participer aux animations, c'est simple. Il suffit de s'inscrire par téléphone auprès de l'Office de tourisme au 02 97 25 04 10. Attention : le nombre de places pour les animations est limité, les premiers arrivés seront les premiers inscrits !

### **Programme**

Mardi 9 juillet à Rohan de 14h à 17h « Les jardins de Fanon ».

Jeudi 11 juillet à Kergrist de 10h à 12h « Mosaïque naturelle ».

Samedi 13 juillet à Neulliac de 14h à 18h « Voyage au pays des confitures ».

Lundi 15 juillet à Pontivy de 10h à 18h « Farandole de desserts sauvages ».

Mercredi 17 juillet à Radenac de 14h à 17h « Expériences énergies! »

Vendredi 19 juillet à Séglien à 14h « Sur les pas d'Eole ».

Samedi 20 juillet à Pleugriffet à 16h « Pas par quatre chemins ! ».

Mardi 23 juillet à Saint Gérard de 10h à 12h et de 13h à 17h « Atelier Vannerie ».

Mercredi 24 juillet à Le Sourn de 14h à 17h « Atelier brico-lombric ».

Vendredi 26 juillet à Sainte-Brigitte de 14h à 18h « Cuisine des fleurs ».

Mercredi 31 juillet à Noyal-Pontivy de 14h à 18h « Cosmébio : Cérat de Galien ».

Jeudi 1<sup>er</sup> août à Bréhan de 14h à 17h « Maison écologique et économique ».

Vendredi 2 août à Saint Gonnelly à 20h « Histoires d'eau »

Mardi 6 août à Gueltas de 14h à 18h « La lavande dans tous ses états ».

Jeudi 8 août à Kerfourn de 10h à 12h « Balade cyclo'storique ».

Vendredi 9 août à Réguiny de 10h à 12h « Partie de pêche au bord de l'étang »

Samedi 10 août à Cléguélec à 10h30 « Encor' d'aut' ».

Mardi 13 août à Croixanvec de 14h à 17h « Expériences énergies ».

Lundi 19 août à Saint Thuriau de 14h à 17h « Consom'action ».

Mercredi 21 août à Crédin de 14h à 17h « Jardin de poche».

Vendredi 23 août à Malguénac à 16h « Balade et Atelier musique verte ».

Lundi 26 août à Guern de 14h à 17h « Papillons, libellules & Cie »

Mercredi 28 août à Silfiac de 14h à 17h « Maison écologique et économique ».

Jeudi 29 août à Saint Aignan de 14h à 18h « Escapade arboricole ».



## **Sensibilisation des usagers aux consignes du tri.**

Aujourd'hui en France, nous produisons en moyenne **1 kg de déchets par personne et par jour**. Un chiffre qui a été **multiplié par deux en quarante ans** (source : <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/reduction-des-dechets-tout-le-monde-peut-agir>). A Pontivy Communauté, les efforts de l'ensemble des habitants du territoire ont permis d'augmenter le tri et de réduire la quantité globale de déchets. Grâce à cela, une baisse de 10% la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères a été



votee en 2012 : une bonne nouvelle pour tous les menages ! Pour poursuivre cet effort, voici un rappel de quelques regles simple a suivre.

### **Les gestes basiques du tri**

**Colonnes jaunes, bacs jaunes et sacs jaunes** : bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, boites metalliques (conserves, canettes, aerosols), emballages cartonnees (emballages autour des yaourts notamment).

**Colonnes bleues** : journaux, magazines, prospectus.

**Colonnes vertes** : verres (bouteilles, bocaux, pots).

**Bacs de regroupements** (poubelles menageres) : le reste des dechets (sacs plastiques, barquettes...) en sacs fermes.

### **Astuces : les regles d'or du consommateur responsable**

- o « **mieux acheter** » c'est privilegier les produits ayant moins d'emballage et ceux qui sont reparable et rechargeables,
- o « **mieux utiliser** » pour reduire la quantite des produits utilises en respectant les doses prescrites et en privilegiant les produits reutilisables,
- o « **moins jeter** » et prolonger la duree de vie des produits, reparer, donner ou vendre ce dont on ne se sert plus.

### **Compostage : pensez a valoriser vos dechets organiques !**

Vous avez un jardin ou un composteur a proximite de residence ? Vous cherchez un engrais naturel a un prix defiant toute concurrence, ou vous souhaitez simplement diminuer le volume de votre poubelle menagere ? Le compostage est LA solution.

**Comment faire ?** Pour composter, deux solutions :

- o En bac : les composteurs s'achetent en jardinerie, ou sont ponctuellement distribues gratuitement par Pontivy Communauté. Une fois installe dans le jardin, vous pouvez y deposer vos dechets issus de la cuisine (epluchures, restes de repas, marc de cafe, coquilles d'oeufs et crustaces) et vos dechets issus du jardin (feuilles, herbes, branchages).
- o En tas : pour ceux qui beneficent d'un espace suffisamment important et qui ne souhaitent pas investir, il vous suffit d'empiler les dechets cites ci-dessus en tas dans votre jardin.

Compter 8 a 10 mois pour la maturation du compost : un compost mur se caracterise par un aspect homogene, une couleur sombre, une odeur de sous-bois et une structure grumeleuse. Il ne contient pas ou tres peu de vers.

Quelques conseils : **alterner** les dechets secs (brindilles, feuilles mortes, carton...) avec les dechets humides (tontes fraiches, fruits abimes, epluchures...). **Aerer** et brasser pour permettre a l'air de circuler et oxygener les micro-organismes. En cas de dessechement, il faut arroser le tas et/ou apporter des dechets humides. En cas d'humidite excessive, il faut ajouter des matieres seches (sciure, feuilles mortes...).

**Quel usage ?** Le compost enrichi le sol et stimule la croissance des plantes, aere le sol et facilite le travail de la terre, augmente la capacite de retention d'eau du sol et reduit le lessivage par la pluie.

### **Paillage : pensez a valoriser vos dechets verts !**

Pour ne pas saturer le composteur par des volumes trop importants de dechets saisonniers (comme les tontes de pelouse ou les feuilles mortes) il est preferable de les recycler sous forme de paillis.

**Définition** : le paillage consiste a couvrir la terre avec des debris vegetaux, afin d'eviter la pousse d'indesirables.

**Comment faire ?**

- o Enlever toutes les herbes indesirables en place (racines comprises),
- o Bêcher la terre pour la decompacter sans la retourner,
- o Dans les massifs, apportez du compost en surface (la 1<sup>ere</sup> fois que vous paillez) pour stimuler l'activite des microorganismes,
- o Etaler le paillis en couche homogene bien reguliere pour qu'il reste esthetique et efficace, niveler et arroser copieusement le paillis.

Quelques conseils : **utiliser les dechets verts de votre jardin : tonte de gazon seche, feuilles mortes, branches et brindilles broyees, fougères...** Le paillis se decompose plus ou moins vite selon sa nature, l'humidite du sol, la chaleur.

**Quel usage ?** Le compost protege la terre de la secheresse en ete et du gel en hiver, favorise l'infiltration de l'eau et l'aeration du sol, se transforme en humus nourricier, evite l'installation des plantes indesirables, renforce l'activite microbienne des vers de terre, abrite et protege les animaux auxiliaires.

### **Les déchèteries : que dois-je apporter en déchèterie ?**

Les 7 déchèteries du territoire de Pontivy Communauté vous accueillent\* pour tous vos déchets spécifiques : gravats, déchets verts, ferraille, cartons, huiles de vidange, restes de peinture, déchets électriques et électroniques (D3E), déchets dangereux, déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI), tout-venant (tout le reste qui ne peut pas être valorisé).

#### **o Je suis un patient en automédication : que faire de mes déchets ?**

Les déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) produits par les patients en automédication (seringues, aiguilles, compresses, pansements, etc) ne peuvent être jetés dans les poubelles classiques. Après inscription auprès de votre pharmacien qui vous délivre une carte, vous pouvez vous rendre à la déchèterie de Pontivy qui organise des journées de collecte spécifiques à ces déchets. Pour avoir le calendrier rendez-vous sur [www.pontivy-communaute.fr](http://www.pontivy-communaute.fr) rubrique déchets. Certaines pharmacies peuvent également proposer cette collecte via des bornes spécifiques.

#### **o Les piles et accumulateurs usagées**

Les piles, batteries et accumulateurs ne peuvent être jetées dans les poubelles à ordures ménagères. Ils sont à déposer dans les bornes de collectes qui sont à disposition des usagers dans les grandes surfaces.

### **Déposez vos déchets mobiliers, polystyrènes et films plastiques à la déchèterie de Noyal-Pontivy.**

Depuis le vendredi 8 février 2013, les habitants de Pontivy Communauté peuvent se rendre à la déchèterie de Noyal-Pontivy pour y déposer leurs déchets liés à la filière mobilier, polystyrène et films plastiques en vue de les valoriser.

Liste des déchets acceptés dans la benne « mobilier » : Sièges, Meubles de bureau, Meubles de cuisine, Meubles de jardin, Meubles de salle de bain, *Literie, Tapis, Autres : rideaux, stores, canapés.*

A noter : ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation de 3 mois à l'issue de laquelle, selon les résultats obtenus, il sera décidé d'étendre ce service ou non à l'ensemble des déchèteries du territoire.

## **Pôle aquatique communautaire.**

Après plus d'un an de travaux et avec un mois d'avance sur le planning, le nouveau pôle aquatique de Pontivy Communauté est ouvert le 2 juin 2013. Ce nouvel équipement très attendu se veut ludique et destiné à toute la famille.

**Des activités pour tous.** Que l'on soit en quête de détente, débutant ou sportif confirmé, tout le monde y trouvera son compte : doté de nombreux espaces ludiques et de jeux d'eau, le pôle aquatique est avant tout un lieu de détente et de divertissement. Rivières rapides, toboggans extérieurs, jacuzzis ou encore jets d'eau raviront petits et grands. Sportifs et nageurs pourront quant à eux s'entraîner dans un grand bassin de 25m de long, composé de 6 lignes d'eau.

**Saunas, solarium et soins esthétiques.** Spadium proposera des soins esthétiques, différents espaces saunas consacrés à la détente et au bien-être et un solarium extérieur. Pour le confort de tous, la qualité du bâtiment a également été étudiée : il est classé Haute Qualité Environnemental (HQE), basse consommation énergétique (BBC) et doté de panneaux solaires pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire.

Dès septembre, Spadium proposera des activités sur des créneaux dédiés : apprentissage ou perfectionnement de la natation, aquagym, aquabike, bébés nageurs ... Renseignements pour les inscriptions à l'accueil de Spadium, dès maintenant.

### **Informations pratiques**

Parc d'activités Pont-er-Morh, 56 300 PONTIVY <http://www.spadium.fr>

### **Horaires d'ouverture au public :**

Le lundi de 17h à 19h, Le mardi de 12h à 13h30 et de 17h à 22h, Le mercredi de 14h30 à 20h,

Le jeudi de 17h à 19h, Le vendredi de 12 à 13h30 et de 17h à 22h, Samedi 14h30 à 18h

Dimanche de 9h30 à 13h et 14h30 à 18h30

Tarifs entrée public : Enfants (jusqu'à 15 ans) : 4€ Adultes : 5€

## **Le réseau Parentalité du Morbihan**

Mise en ligne du site: [www.parentalite56.com](http://www.parentalite56.com)

Ses objectifs : Soutenir les parents dans leurs rôles, Valoriser leurs compétences, Conforter les liens familiaux. Site inédit, regroupant de très nombreuses adresses de services, d'actions associatives et communales et informations utiles aux familles.

## **Conseils pour préparer ses obsèques.**

Préparer à l'avance ses obsèques permet d'éviter des soucis à ses proches, de s'assurer du respect de ses volontés et de trouver les financements adaptés.

- Les détenteurs d'un contrat - obsèques doivent impérativement informer leur entourage de l'existence de leur souscription. Le numéro de contrat et le nom du concessionnaire suffisent.
- A défaut de contrat - obsèques, informer si possible son entourage de ses volontés funéraires. L'idéal est de laisser des indications écrites.
- Avoir réfléchi à la question : inhumation ou crémation? De toute façon, elle se posera. Autant donc y songer et informer son entourage de son choix. Ou le faire inscrire dans un document testamentaire.
- S'adresser à un professionnel du secteur funéraire. Rester vigilant sur les offres d'officines non spécialisées. Ne pas hésiter à consulter, à comparer. Seuls un réseau d'entreprises de pompes funèbre ou en entrepreneur funéraire sont aptes à proposer un service global.
- Regrouper les documents administratifs, comme livret de famille, le titre de concession, une fiche individuelle d'état civil, une fiche familiale d'état civil...
- Les travaux de cimetière (caveau et monument) peuvent être réalisés à l'avance.
- Après le décès, d'autres dépenses incombent à la famille : droits et frais de succession, liquidation de la situation fiscale du défunt, déménagement. Des dépenses à évaluer et à prévoir.

Savoir que chacun a le droit d'organiser ses obsèques comme il a envie, selon les souhaits que nul ne peut discuter ou contester.

## **COMITE DES FETES DE ST SAMSON**

Le 7 JUILLET 2013 sur les Quais de ST SAMSON en Rohan, LE COMITE DES FETES DE ST SAMSON organise un Vide Grenier : pour les exposants 1€ le ml, pour les visiteurs gratuit.

Un méchoui sera servi le midi, l'après-midi défilé des belles cylindrées de l'époque, vente de galettes crêpes et bouillies de millet.

- N'oubliez pas de vider vos armoires, greniers, hangars, vos objets qui vous encombreront peuvent faire le bonheur de collectionneurs ou chineurs du Dimanche ou tout simplement revivre une 2ème fois. Pour vous inscrire, c'est très simple : téléphoner au 02 97 38 94 74 ( après 19h si possible ou laisser un message) ou sur notre site [videgreniers-stsamson.jimdo.fr](http://videgreniers-stsamson.jimdo.fr)

---

## **VOUS AVEZ BESOIN D'EUX ...ILS ONT BESOIN DE VOUS**

La Sécurité Civile en France repose essentiellement sur l'action des sapeurs-pompiers. Ils sont répartis en 3 catégories : militaires, professionnels ayant un statut de fonctionnaires territoriaux, et volontaires. Ces derniers représentent la part la plus importante des effectifs (environ 200 000 sur le territoire français).

Pour le Morbihan, les sapeurs-pompiers professionnels sont au nombre de 335 pour 2512 sapeurs-pompiers volontaires, femmes et hommes. L'importance de cet effectif permet d'assurer une distribution des secours la plus appropriée qu'il soit. Pour pérenniser cette distribution et leurs effectifs, les centres de secours, et plus particulièrement ceux de votre territoire, ont besoin de volontaires pour s'engager au profit de la population.

C'est pourquoi, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan, vous invite à contacter le chef du centre de secours local, chargé de l'information et du recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires. Il pourra vous présenter le fonctionnement du centre, ainsi que les modalités de formation et d'engagement dans les missions protection et de sauvegarde de la population et des biens.

Il n'y a pas de profil type pour devenir sapeur-pompier volontaire. Chacun d'entre vous femme ou homme peut assurer ces missions qui sont en grande partie des opérations de secours à personnes.

Vous avez besoin d'eux, ils ont besoin de vous.

**RENSEIGNEMENTS** : Auprès du centre de secours de KERFOURN  
Sergent Sarah CHAMOT Tél : 02 97 38 23 53

## **FACTURATION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN CAS DE FUITE D'EAU APRES COMPTEUR**

A compter du 16 avril 2013, les modalités de facturation en cas de fuite d'eau après compteur sont celles définies par la délibération n°10-16.04.13 du Bureau Communautaire de Pontivy Communauté (ci-jointe). Les principales modalités d'applications sont détaillées ci-dessous :

### **1° CONDITIONS D'APPLICATION**

**Pour les locaux d'habitation**, l'application d'un plafonnement est possible.

L'application du plafonnement n'est effective que si le volume d'eau consommé depuis le dernier relevé excède le double du volume moyen consommé par l'abonné pendant une période équivalente au cours des trois années précédentes. L'abonné doit adresser une demande écrite dans le mois qui suit la date à laquelle il a été informé de la fuite

Seules les fuites sur canalisation peuvent être prises en compte (exclues : fuites dues à des appareils professionnels, des équipements sanitaires ou de chauffage)

L'abonné doit fournir une facture de réparation par un professionnel précisant la localisation de la fuite et la nature des travaux. Les attestations sur l'honneur ne sont pas considérées comme des justificatifs de réparation.

**Hors locaux d'habitation** : Un tarif fuite peut être appliqué. Les tarifs et conditions sont détaillés dans la délibération.

### **2° MODALITES DE FACTURATION**

Pour l'eau potable, la consommation considérée pour établir la facture sera plafonnée au double de la consommation moyenne. Pour l'assainissement, la consommation considérée pour établir la facture sera égale à sa consommation moyenne.

### **3° EXEMPLES :**

Un abonné consomme 120 m<sup>3</sup>/par an en moyenne. Cet abonné a une fuite d'eau après compteur, sur une canalisation, entraînant une consommation de 400 m<sup>3</sup>

- Année 2013 : 400 m<sup>3</sup>
  - Année 2012 : 110 m<sup>3</sup>
  - Année 2011 : 130 m<sup>3</sup>
  - Année 2010 : 120 m<sup>3</sup>
- Le volume moyen est calculé sur la base des 3 dernières années précédant la fuite  
Volume moyen =  $(120+130+110) / 3 = 120 \text{ m}^3$

Sa dernière consommation (400 m<sup>3</sup>) est supérieure à 2 fois le volume moyen ( $2 \times 120 \text{ m}^3$ ), le dossier est donc éligible.

Calcul de la facture d'eau potable : La facture d'eau sera basée sur 240 m<sup>3</sup> ( $2 \times V_{\text{moyen}}$ )

Calcul de la facture d'assainissement : La facture d'assainissement sera basée sur 120 m<sup>3</sup> ( $V_{\text{moyen}}$ )